

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



DECISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole mutual Centre Ouest au titre des investissements 2026 du budget principal

27859

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Wu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2021-22, L. 2021-23 et L. 2021-24, L. 2021-25

Wu la délibération n°72 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

Wu l'ordre de financer de Limoges Métropole.

Wu la proposition communautaire du Crédit Agricole Centre Ouest en date du 28 janvier 2026.

DECIDE

**Article 1.** De contracter un emprunt auprès du Crédit agricole mutual centre ouest d'un montant de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) destiné à financer les investissements 2026 du budget principal.

**Article 2.** Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Centre Ouest
- Souscripteur : Crédit Agricole COB
- Montant : 5 000 000 EUR (Cinq millions d'euros)
- Date de Remboursement Final : 27/02/2036
- Type d'amortissement : Tranches fixes
- Taux de dossier : 0,57% soit 12 000,00 EUR par an et J + 10 après la signature du contrat
- Garantie : Sans garantie


**Article 3.** Les principes de fonctionnement du contrat sont les suivants :

- Révisé de modification de la date de signature de la Convention jusqu'à 27/02/2026 (Date de fin de publication)
  - Encours modifiable avec autorisation sur Eurobor à taux nominal (taux à 0,50%) augmenté d'une marge de 0,50%.
  - Périodicité des tranches : Mensuelle
- Révisé d'amortissement
  - Modalités d'amortissement du Contrat à la Date de fin de Publication, soit au 27/02/2026
  - Périodicité des tranches : mensuelle

## DÉCISION

# Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole mutual Centre Ouest au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026

 **27859.pdf**  
(.pdf, 259,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**